

COMMUNES DE MIÈGE, VENTHÔNE & VEYRAS

Projet de territoire



Sierre, 28 juin 2017



Sàrl ■ ■ Aménagistes ■ Géomètres ■ Ingénieurs
GmbH ■ Raumplaner ■ Geometer ■ Ingenieure

027 455 70 91
www.agora-plan.ch

16005 FR MD

AGORA-plan\Miège-Venthône-Veyras\1_
Vision_2045\4_rapports\Projet_de_
territoire\16005_projet__territoire.indd

Sommaire



1	Introduction	1		
2	Description de la démarche	2		
3	Portrait des communes	4		
3.1	Contexte cantonal	4		
3.2	Contexte régional	5		
3.3	Occupation du sol.....	6		
3.4	Evolution démographique.....	7		
3.5	Evolution historique	8		
3.6	Evolution du tissu bâti.....	9		
4	Pré-diagnostic	10		
4.1	Paysage	10		
4.2	Urbanisation	12		
4.3	Mobilité	14		
4.4	Services et équipements	16		
4.5	Contraintes environnement.....	18		
4.6	Dangers naturels.....	19		
4.7	Contraintes de développement	20		
4.8	Constats.....	21		
4.9	Enjeux et objectifs.....	22		
4.10	Projets en cours	23		
5	Vision 2045 et projet de territoire	25		
5.1	Atouts du territoire	26		
5.2	Faiblesses du territoire	27		
5.3	Sites, paysages et environnement	28		
5.4	Urbanisation	30		
5.5	Mobilité	34		
5.6	Projet de territoire	36		
6	Conclusion	37		
7	Annexes	38		
7.1	Projet de territoire : carte de synthèse (échelle 1:5'000)	38		
7.2	Dimensionnement de la zone à bâtir : note technique	38		

1 Introduction



Les communes valaisannes sont aujourd'hui soumises à une multitude de contraintes territoriales. L'adaptation du dimensionnement des zones à bâtir par rapport à la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) nécessite d'adapter la pratique locale de l'aménagement du territoire. Le juste dimensionnement de la zone à bâtir à un horizon de 15 ans conduit à questionner l'utilisation du sol et les projets de développement des communes.

La période transitoire, avant l'approbation du plan directeur cantonal (PDC) prévue en 2019, offre l'opportunité aux communes de Miège, Venthône et Veyras de défendre leur potentiel de développement par la mise en place d'une véritable stratégie d'aménagement de la Noble-Contrée. Une attitude prospective et proactive permet d'anticiper les différentes problématiques en vue de la révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et peut renforcer la marge de manœuvre des communes.

Dans cette optique, l'élaboration d'une vision de développement et d'un projet de territoire à l'horizon 2045 est indispensable. Premièrement, ils permettent d'appréhender les problématiques et les enjeux communaux de manière globale et transversale et d'esquisser des pistes de réponses. Deuxièmement, ils sont nécessaires à la mise en place d'une stratégie de dimensionnement des réserves en zone à bâtir, conformément aux demandes cantonales. Finalement, ils constituent le socle sur lequel s'appuyer pour orienter le développement des communes de manière qualitative sur le long terme.

Le projet de territoire doit être compris comme un nouvel outil de travail évolutif dans le temps, qui est à la fois un instrument de gouvernance facilitant les collaborations et concertations, et une plateforme de communication.

Les prévisions démographiques sont importantes dans le Valais central, en raison de sa situation stratégique et de sa concentration au niveau des emplois. Les capacités d'accueil en nouveaux habitants montrent des disparités entre les trois communes, comme en témoigne le bilan des réserves en zone à bâtir. Venthône est largement surdimensionnée, alors que le surdimensionnement de Miège peut être qualifié de léger. Enfin, la commune de Veyras ne possède pas des réserves suffisantes pour répondre à ses besoins à 15 ans.

Les communes de Miège, Venthône et Veyras ont initié un projet de fusion à la fin de l'année 2014. Le fait de dépasser les frontières communales est une opportunité à saisir pour planifier le développement territorial dans une perspective plus globale. La volonté est de freiner l'étalement urbain et de se prémunir contre les problèmes qu'il engendre (frais en infrastructures, difficulté à offrir un transport public de qualité, vie sociale affaiblie). Par ailleurs, la préservation des terres viticoles et du paysage est un élément essentiel pour conserver les atouts et promouvoir l'image de la Noble-Contrée.

2 Description de la démarche



Volet 1

Un **pré-diagnostic technique** du territoire est établi dans le but de «tirer le portrait» des communes, d'identifier leur évolution, leurs composantes (paysage, urbanisation, mobilité, services et équipements) ainsi que leurs contraintes environnementales et de développement. Sur la base de cette analyse, les premiers constats sont établis.

Un **pré-diagnostic sensible** du territoire est ensuite élaboré par un groupe de travail, réunissant les conseils communaux des trois communes. Cette approche permet aux participants d'identifier rapidement les qualités et faiblesses du territoire et d'exprimer leurs attentes pour son développement à venir.

La discussion et les échanges d'idées font émerger des pistes de réflexion et permettent de définir les enjeux principaux. Ces éléments servent de base à l'élaboration d'une **vision** cohérente et de qualité du développement de la commune **à l'horizon 2045**.

Les réponses à donner aux objectifs de développement sont illustrées et traduites dans un **projet de territoire**. Celui-ci représente, de manière qualitative et par thématiques, les modalités de développement des communes de Miège, Venthône et Veyras. Ce document permet d'orienter les acteurs du développement dans leurs actions de mise en œuvre et de relever les problématiques à traiter en coordination avec les communes voisines.

Volet 2

La LAT et son ordonnance révisées, mises en vigueur le 1^{er} mai 2014, ont inscrit une série de mesures pour lutter contre le mitage du territoire. L'objectif est de concentrer le développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Pour ce faire, le Canton veut maîtriser le dimensionnement des zones à bâtir, afin qu'elles ne dépassent pas les besoins pour les 15 ans à venir.

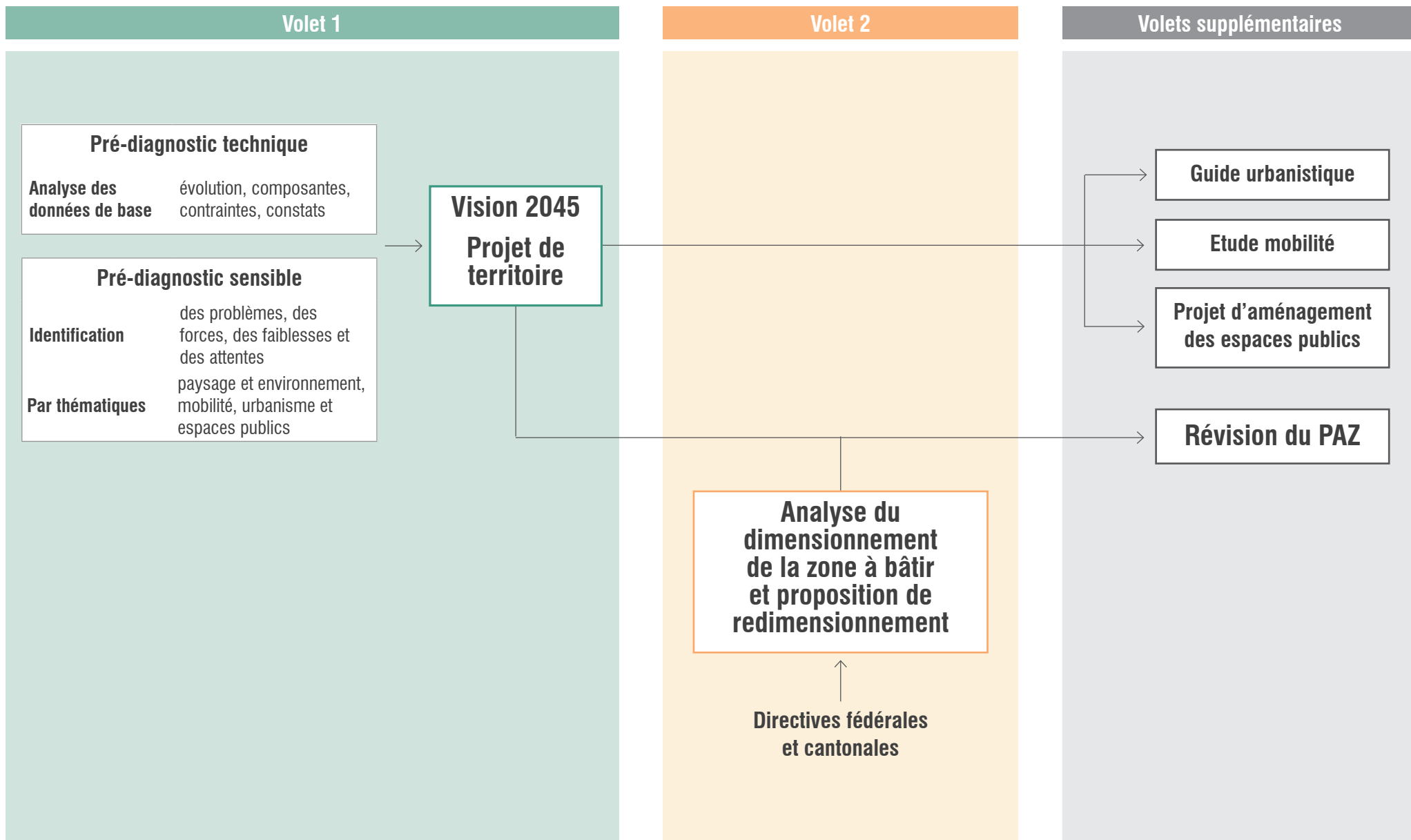
Sur la base du taux de croissance maximal autorisé d'ici à 15 ans (117%), le Canton demande aux communes de **dimensionner leurs zones à bâtir pour que les capacités d'accueil correspondent à la croissance envisagée**. Il recommande également qu'elles définissent un périmètre d'urbanisation qui reflète l'évolution attendue à plus long terme (jusqu'à 30 ans). Celui-ci doit correspondre à une vision cohérente du développement territorial, qui s'appuie sur les objectifs communaux et sur les stratégies d'urbanisation définies dans le concept cantonal de développement territorial (CCDT). Les développements prioritaires doivent pouvoir se réaliser à 15 ans (zones à bâtir à affecter dans le futur PAZ), les développements pouvant être reportés dans le temps seront, quant à eux, intégrés au périmètre d'urbanisation (secteurs non affectés à la zone à bâtir dans le futur PAZ mais dont la constructibilité est admise à plus long terme). Les terrains impropres à la construction seront, eux, dézonés.

Volets supplémentaires

Une **note technique** relative au dimensionnement des zones à bâtir a été réalisée pour chacune des trois communes, ainsi qu'à l'échelle plus globale d'une commune fusionnée. L'objectif est de définir des stratégies d'intervention et d'identifier les secteurs qui pourraient faire l'objet d'un dézonage ou d'une mise en zone d'affectation différée. La sélection des secteurs est basée sur une liste de critères (localisation, incohérence entre affectation et destination de la zone, qualités du site).

Le projet de territoire sert de base stratégique pour la mise en œuvre des lignes directrices en faveur d'un développement harmonieux des communes de Miège, Venthône et Veyras.

La matérialisation des objectifs et des mesures définis peut se faire à plusieurs niveaux selon les priorités et enjeux communaux (ex. guide urbanistique pour assurer la qualité du bâti, des espaces publics et du paysage). Mais elle est avant tout le **socle de la révision du PAZ**, planification qui doit suivre l'approbation du PDc, selon les directives cantonales.



3 Portrait des communes



3.1 Contexte cantonal

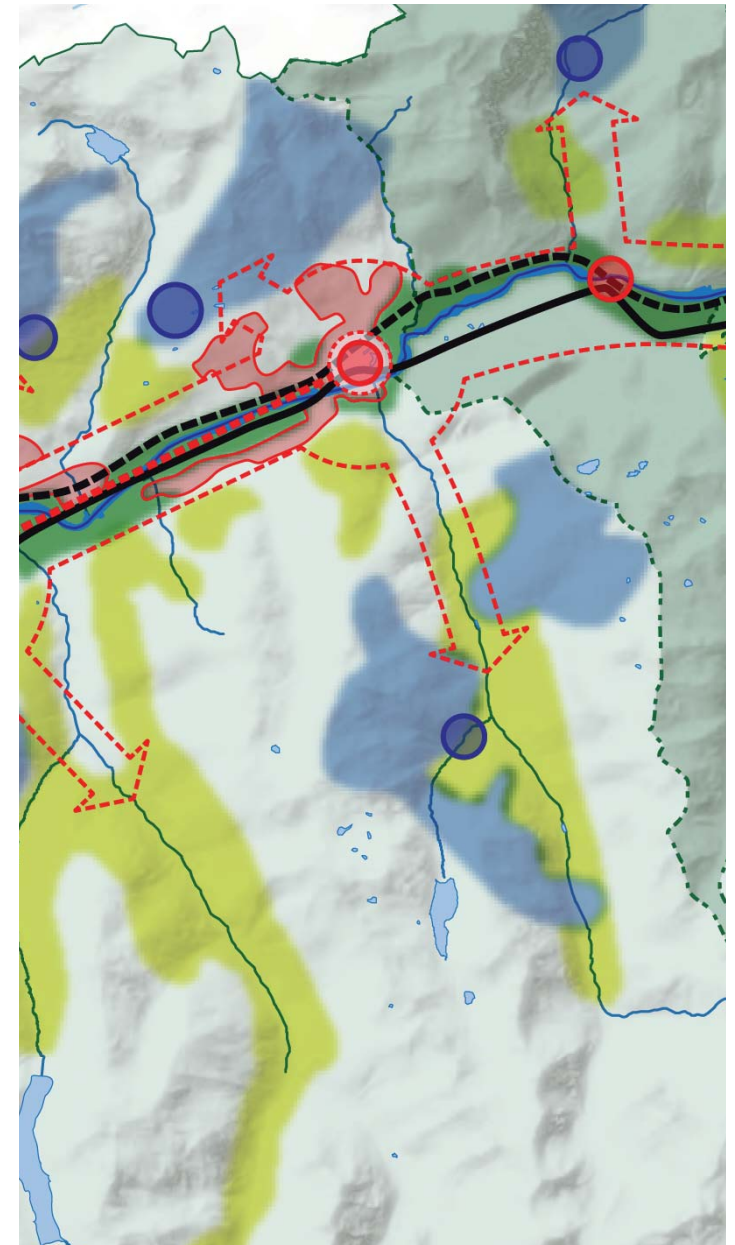
Le CCDT identifie les villages de Miège, Venthône et Veyras comme des **espaces urbains avec centre**. Les enjeux et stratégies prévus concernent les points suivants :

Urbanisation

- maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes
- encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité
- agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation "vers l'intérieur"
- viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics
- délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature
- coordonner l'urbanisation et les transports

Mobilité

- assurer une desserte en transports sûre et performante de l'ensemble des communes valaisannes vers les centres
- mettre en place une offre en transports en commun performante, économique et respectueuse de l'environnement
- encourager la mobilité douce, en particulier dans les espaces urbains

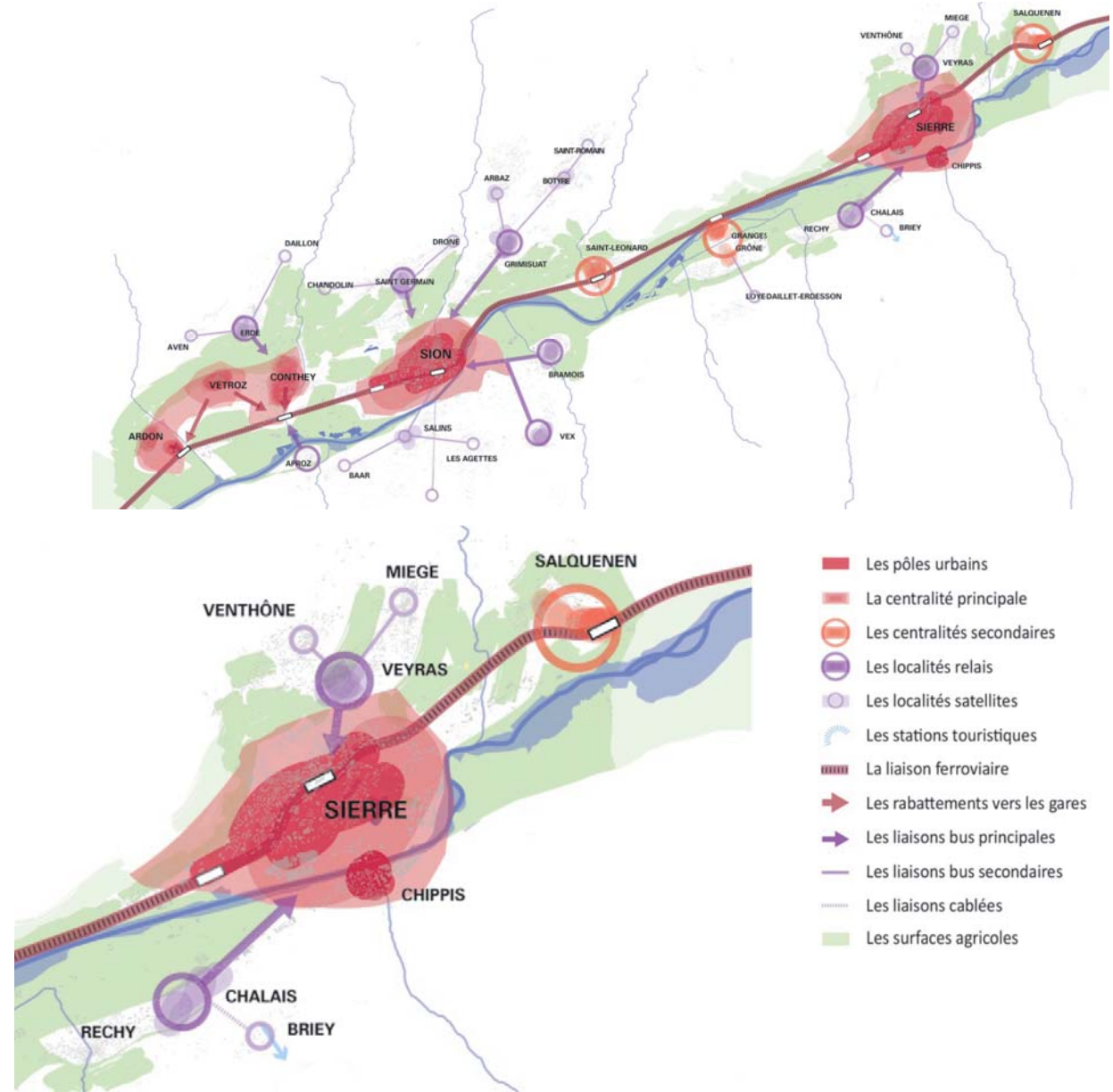


Source : Concept cantonal de développement territorial

3.2 Contexte régional

Le projet "Agglo Valais central" reconnaît Miège, Venthône et Veyras comme les **communes périurbaines** du pôle urbain de Sierre. A l'intérieur de ce type de communes, il s'agit de répondre aux objectifs suivants :

- densification du tissu bâti, développement des commerces et services, et amélioration de la desserte TP dans les localités relais (Veyras)
- densification essentiellement dans les centres historiques pour les localités satellites (Miège et Venthône)
- maintien du vignoble comme véritable élément identitaire
- mise en place d'un réseau secondaire de bus à la demi-heure pour renforcer l'accessibilité de l'ensemble de l'agglomération
- amélioration des itinéraires de mobilité douce



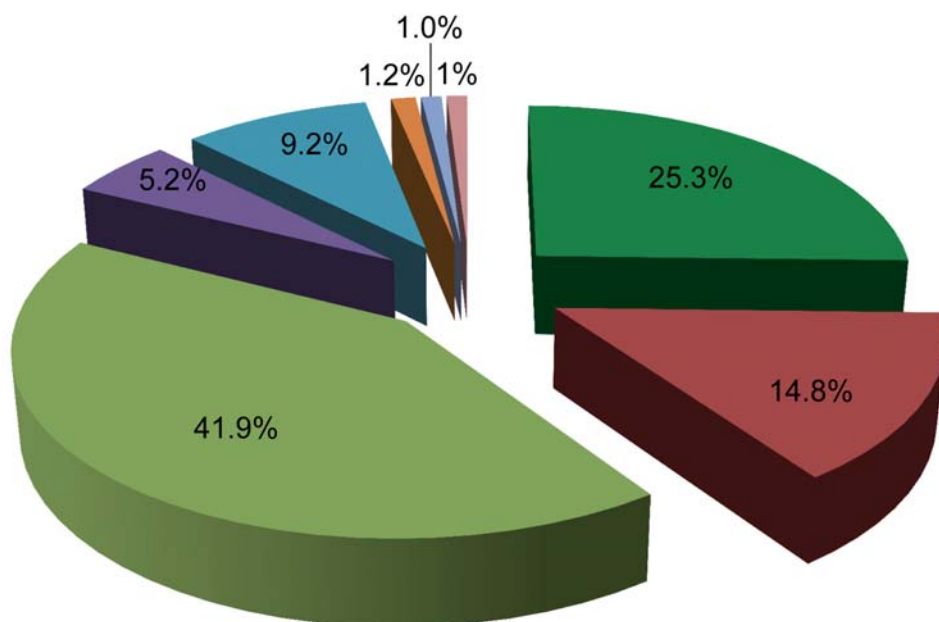
Source : Agglo Valais Central



3.3 Occupation du sol

- Surface d'habitat et d'infrastructures = 179 ha (26.2% du territoire)
- 96 ha dédiés aux bâtiments (Miège: 17ha/6.6%; Venthône: 43 ha/17%; Veyras: 36ha/25%)
- 7 ha consacrés aux espaces verts et lieux de détente (Miège: 4ha; Venthône: 2ha; Veyras: 1ha)
- Agriculture = 306 ha (47.2% du territoire)
- 272 ha dédiés à l'arboriculture, viticulture et horticulture (Miège: 102 ha/40%; Venthône: 95ha/38%; Veyras: 75ha/53%)
- 34 ha dédiés aux terres arables, prairies naturelles et alpages (Miège: 11ha/4.3%; Venthône: 20ha/7.9%; Veyras: 3ha/2.1%)
- Surfaces boisées = 164 ha (25.3% du territoire) (Miège: 94ha/37%; Venthône: 57ha/23%; Veyras: 13ha/9%)
- Surfaces improductives = 8 ha (1.2% du territoire) (Miège: 4ha; Venthône: 0ha; Veyras: 4ha)

Miège	Venthône	Veyras
254 ha	252 ha	142 ha



Forêt	164 ha
Arboriculture, viticulture	272 ha
Terres arables	34 ha
Transports	60 ha
Improductif	8 ha
Infrastructures spéciales	7 ha
Lieux de détente	7 ha
Urbanisation	96 ha

Source : Utilisation et couverture du sol / OFS



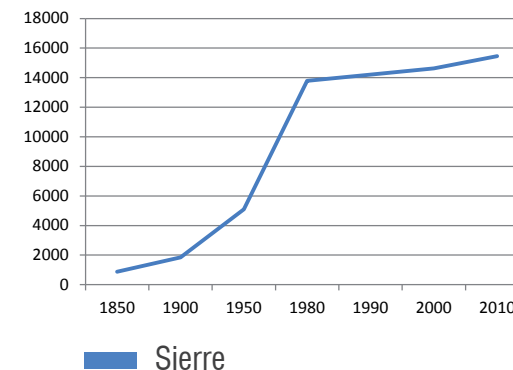
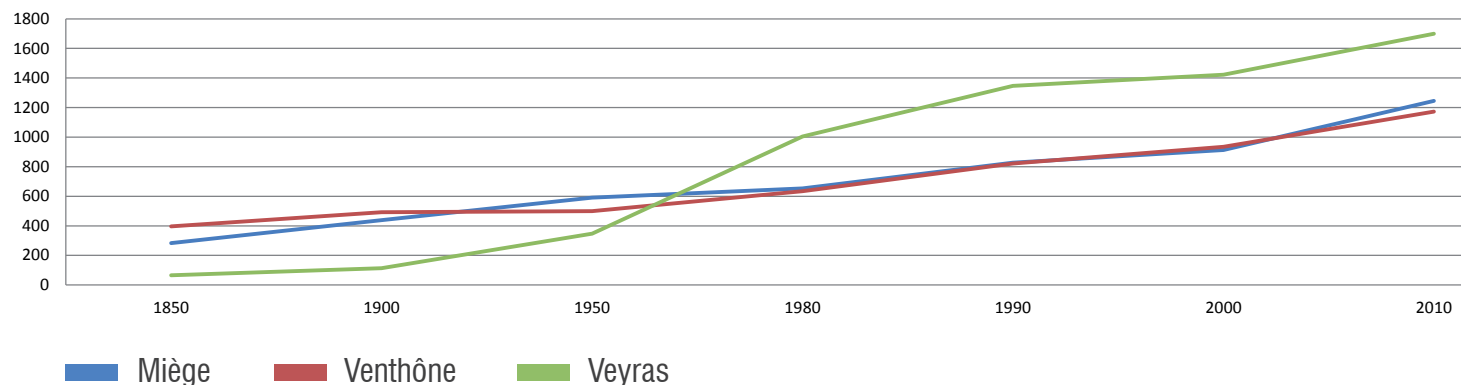
3.4 Evolution démographique

Depuis les années 1850 :

- La population des communes de Miège et Venthône n'a pas connu de forte croissance démographique entre 1850 et 1980. Ses variations annuelles fluctuent entre +0.03% et +1.1%. A la lecture du graphique ci-dessous, une augmentation démographique relativement constante jusqu'aux années 1980 est constatée. Elle se situe en moyenne à 0.5% par année.
- La commune de Veyras, contrairement à ses voisines, a connu une plus forte croissance démographique. Ses variations annuelles fluctuent entre +1.48% et +4.14% entre 1850 et 1980. A la lecture du graphique ci-dessous, une **forte augmentation démographique entre 1950 et 1980** (+3.79%) est à relever.

A partir de 2000 :

- Entre 2000 et 2010, les communes de Miège et Venthône connaissent leur plus forte croissance. L'augmentation démographique se situe en moyenne à +3.64% par année pour Miège et +2.55% pour Venthône. Veyras voit sa démographie fortement ralentir à +0.56% par année.



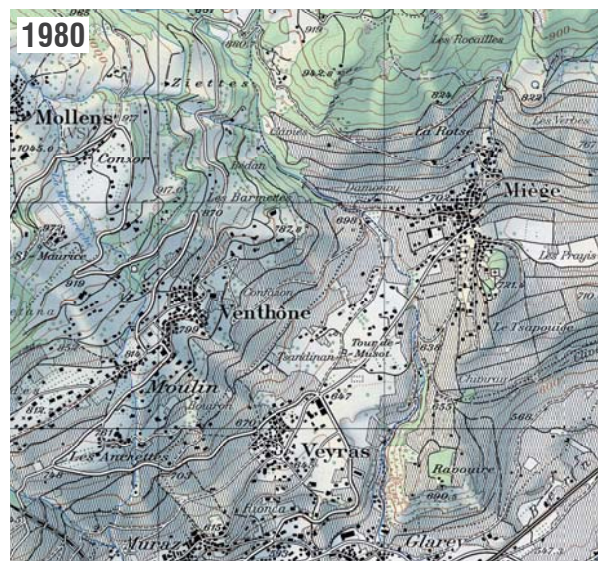
Population résidente permanente par commune 1850-2014 / Données communales



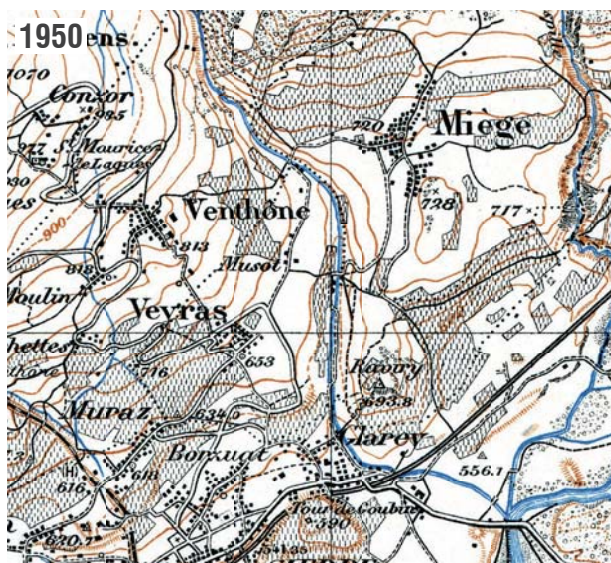
3.5 Evolution historique



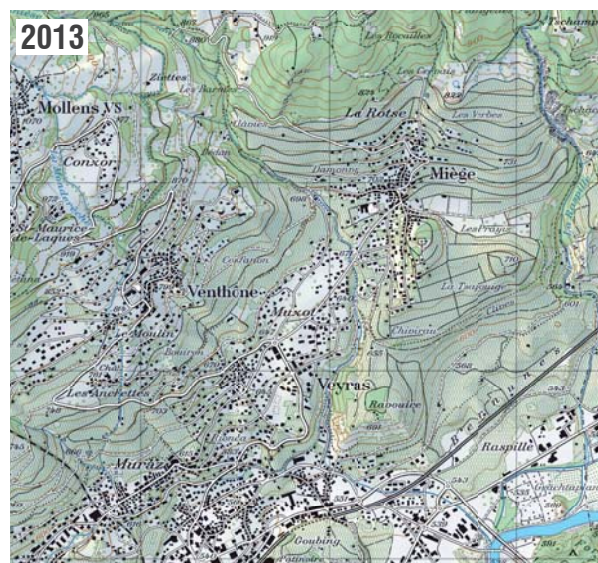
- tissu bâti constitué de petites entités villageoises situées sur le coteau



- urbanisation diffuse sur le coteau (dispersion de l'habitat le long des voies de circulation)
- développement des voies de desserte communale



- faible développement de l'urbanisation
- développement et renforcement des voies de circulation (construction de la route de Montana)
- liaison Sierre-Montana via un funiculaire



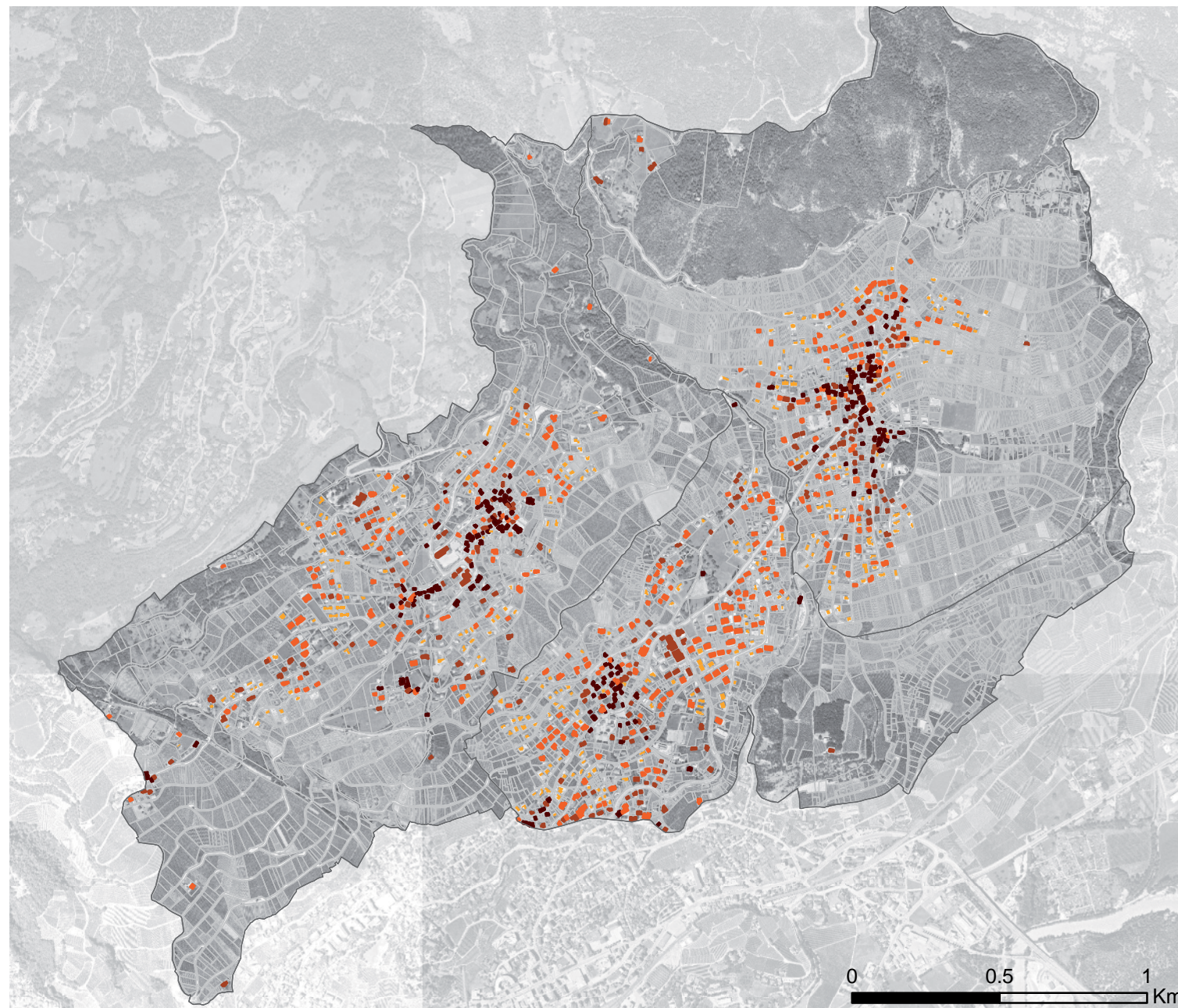
- urbanisation quasi continue entre les noyaux villageois
- nouvelles constructions et dessertes au sein du vignoble (mitage du territoire)

Source : swisstopo.admin.ch



3.6 Evolution du tissu bâti

- constructions 1919-1945
- constructions 1946-1980
- constructions 1981-2000
- constructions 2000-2015








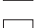

4 Pré-diagnostic

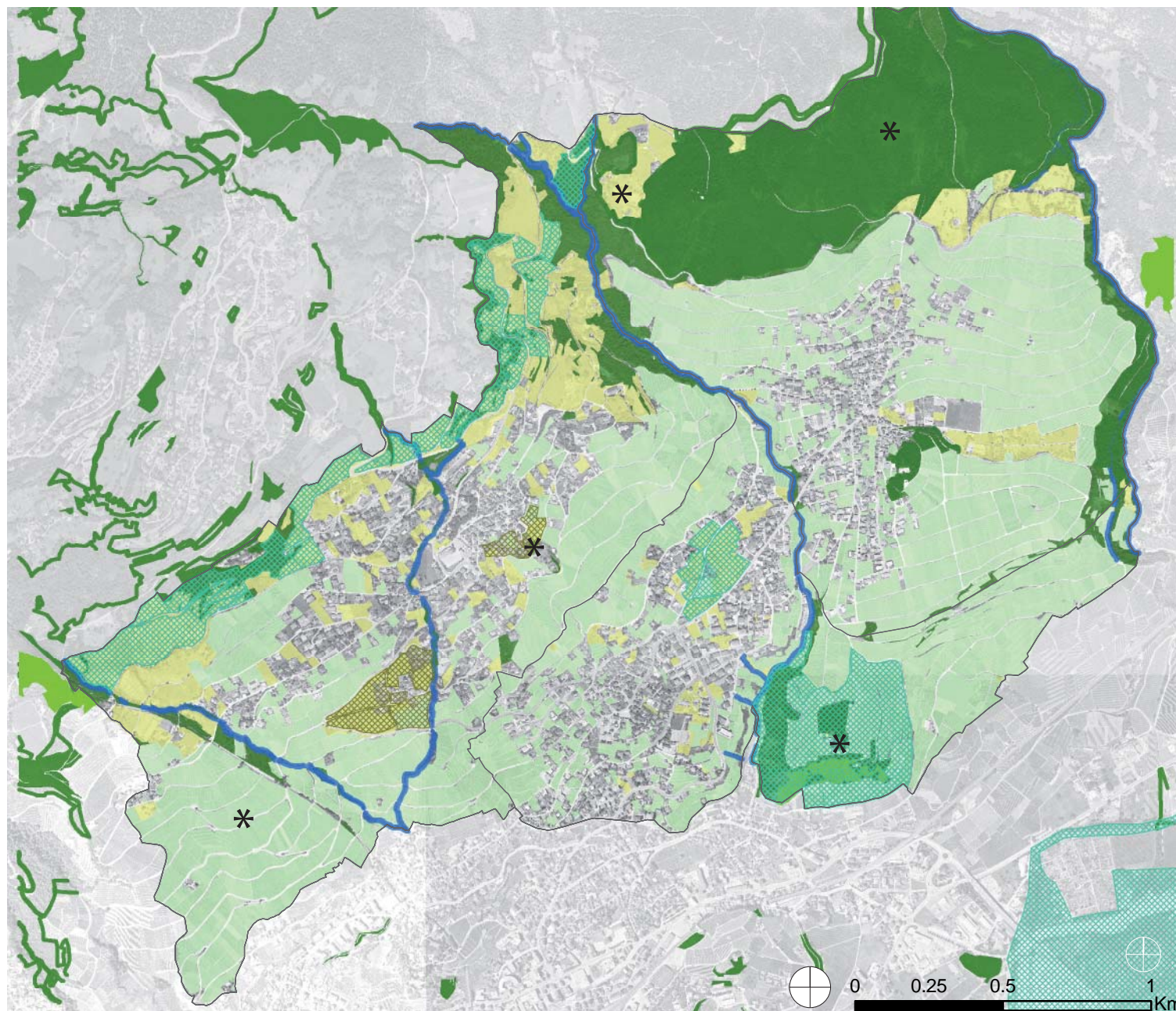


4.1 Paysage



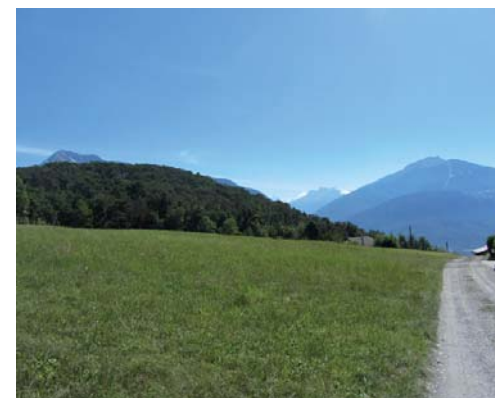


-  territoire forestier
-  territoire agricole
-  territoire viticole
-  prairie sèche
-  cours d'eau
-  site de protection de la nature et du paysage
-  site de protection du paysage bâti
-  paysage d'intérêt



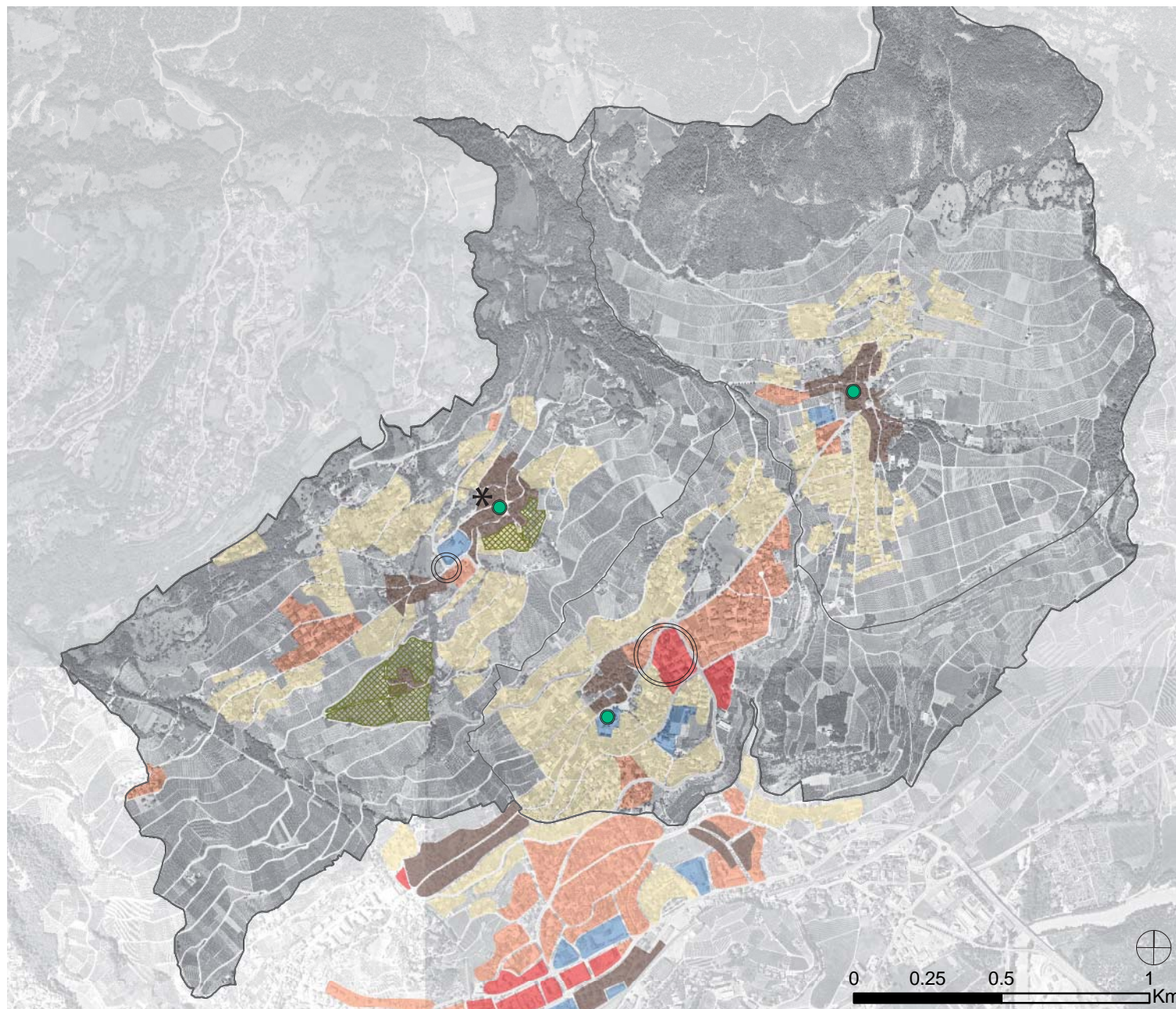


4.2 Urbanisation





- centre ancien
- tissu mixte (habitat individuel et collectif)
- tissu d'habitat collectif
- tissu résidentiel (habitat individuel)
- équipements publics
- mixité de fonctions
- ✱ village reconnu par l'ISOS
- site de protection du paysage bâti
- espaces publics







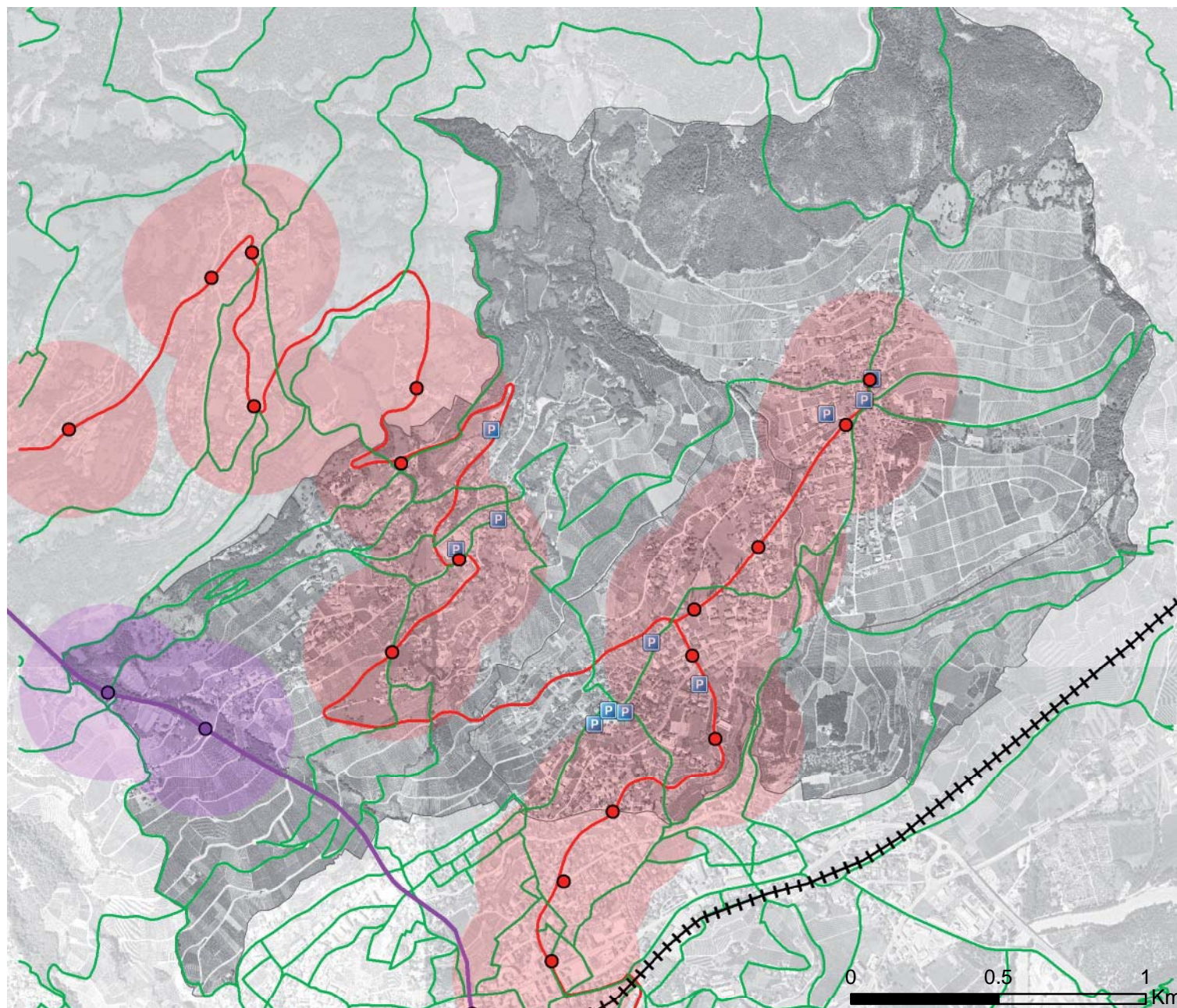


4.3 Mobilité





-  ligne de chemin de fer
-  ligne bus
-  arrêt de bus
-  rayon de desserte bus
-  ligne funiculaire
-  arrêt de funiculaire
-  rayon de desserte funiculaire
-  places de stationnement
-  itinéraire pédestre



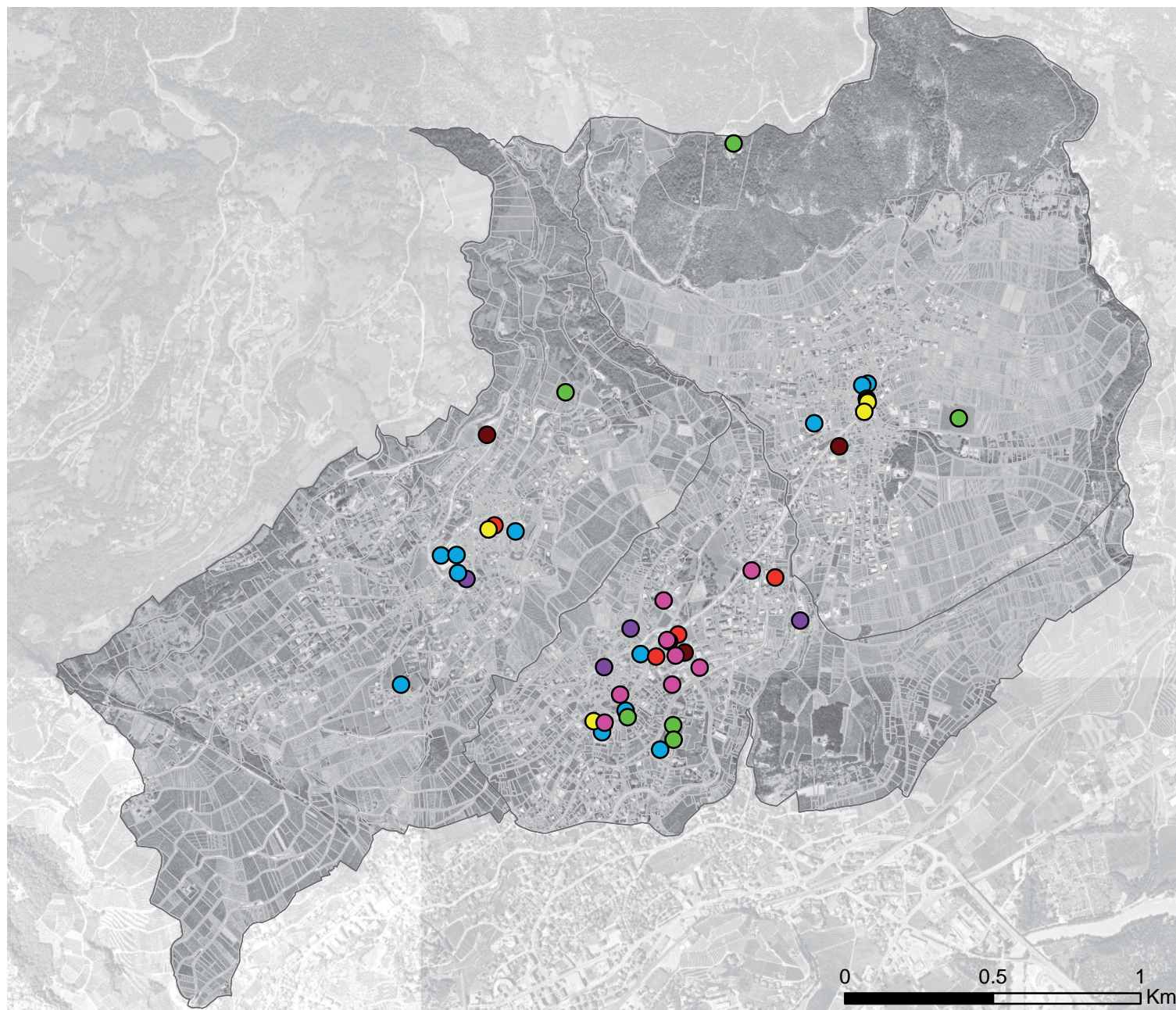


4.4 Services et équipements




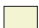





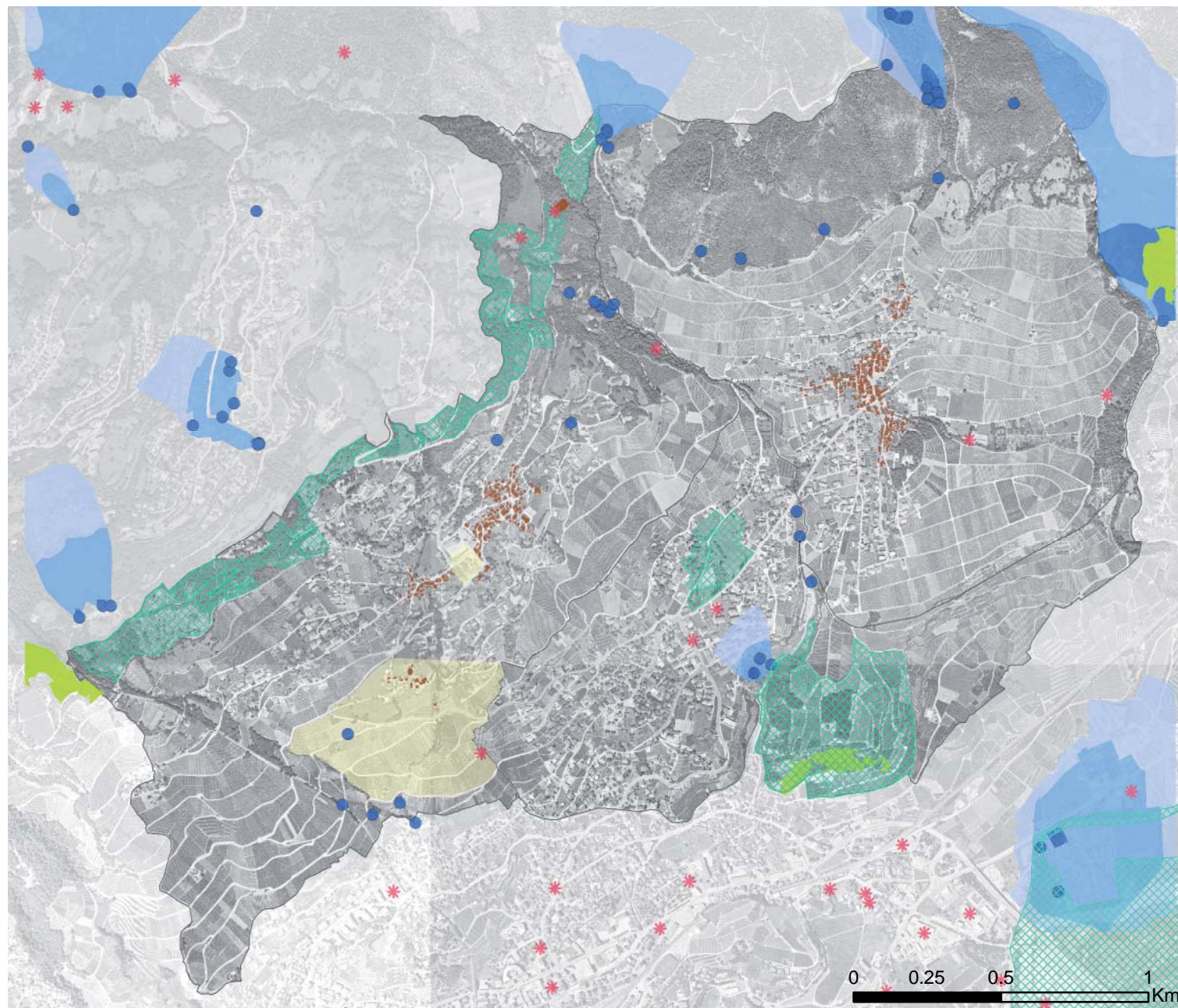
- commerces
- cafés/restaurants
- services
- équipements publics
- santé/bien-être
- garages
- loisirs et sport








4.5 Contraintes environnement

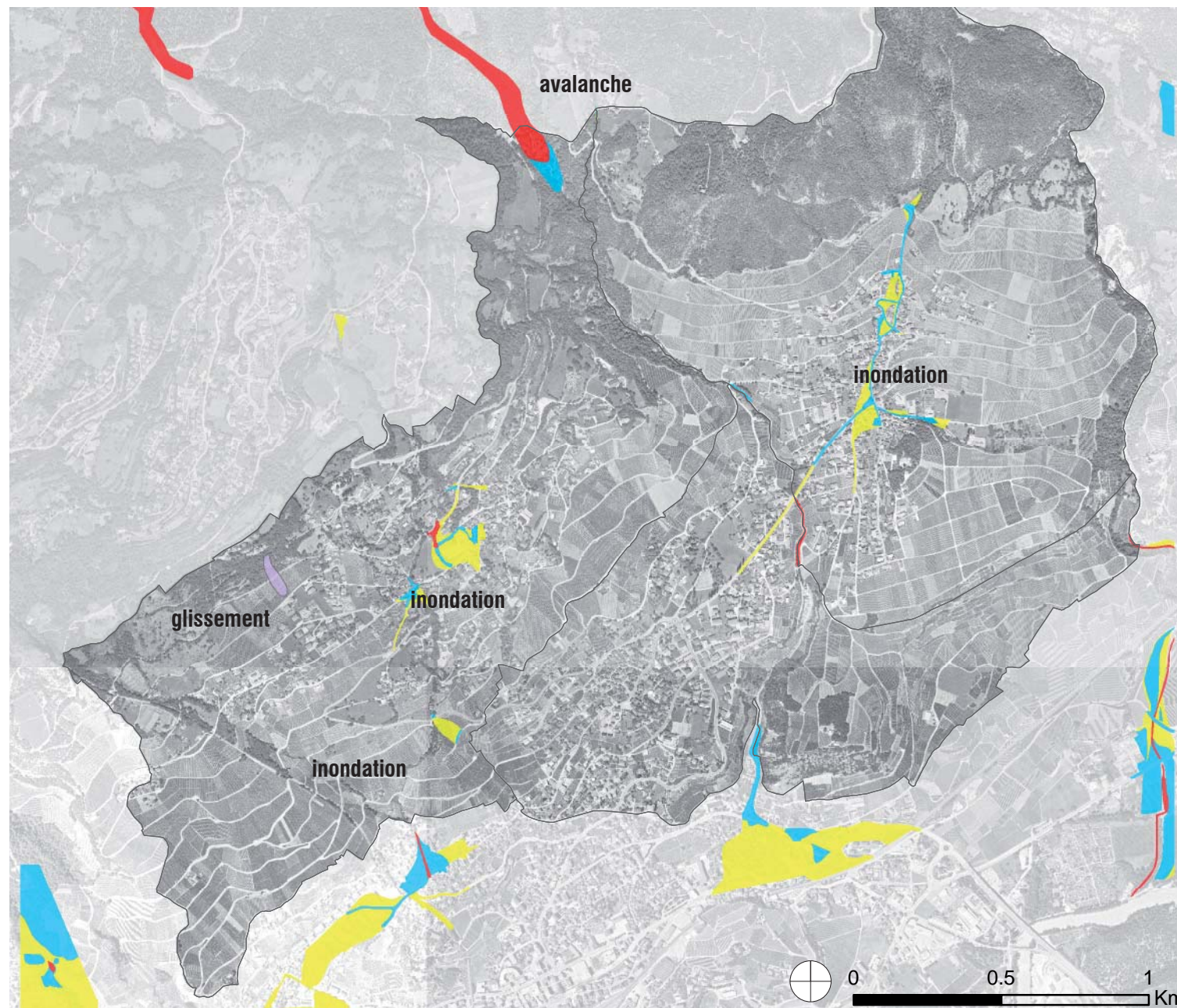
-  patrimoine bâti
-  site de protection de la nature et du paysage
-  régions archéologiques
-  prairies sèches
-  sources
-  zones de protection des eaux
 -  S1
 -  S2
 -  S3
-  sites pollués





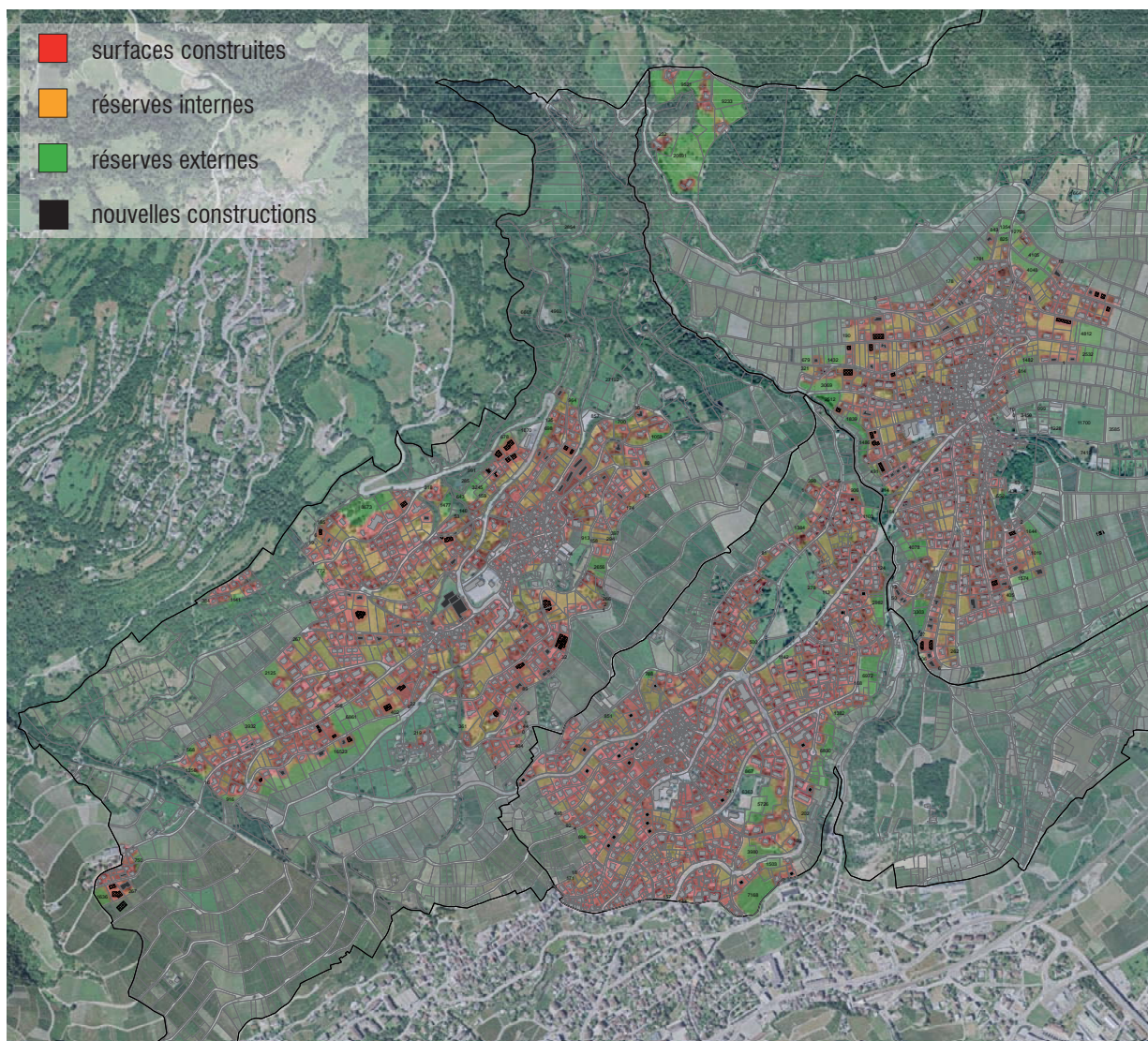
4.6 Dangers naturels

-  dangers élevés
-  dangers moyens
-  dangers faibles
-  glissements





4.7 Contraintes de développement



Analyse des réserves mise à jour (mai 2017) / AGORA-plan / sans échelle

Bilan des réserves en zone à bâtir (état mai 2017) :

- surplus de zone à bâtir pour Miège (+2.8 ha) et Venthône (+8.1 ha) à 15 ans
- manque de réserves à Veyras (- 3.6 ha) à 15 ans
- surdimensionnement estimé à +7.2 ha dans le cas d'une commune fusionnée
- opportunités de déclassement dans les franges des zones d'habitat
- possibilités de développer des logements à Veyras (secteur Ouest à proximité de Muraz ou au Nord-Est à proximité de Miège)

	zone d'habitat	construit	réserves internes	réserves externes	surplus
Miège	49.8 ha	31.6 ha	9.2 ha	8.9 ha	+2.8 ha
		63%	18%	18%	6%
Venthône	63.8 ha	41.9 ha	15.5 ha	6.4 ha	+ 8.1 ha
		66%	24%	10%	13%
Veyras	54.5 ha	38.6 ha	10.6 ha	5.3 ha	-3.6 ha
		70%	19%	10%	6%
Communes fusionnées	168 ha	112.1 ha	35.3 ha	20.6 ha	+7.2 ha
		67%	21%	12%	4%

Une note technique sur le dimensionnement des zones à bâtir accompagne ce rapport (voir annexes)



4.8 Constats

Les **atouts du territoire** identifiés sont :

- qualité de vie attractive (situation géographique, ensoleillement, dégagement/vue, proximité à la ville de Sierre)
- centres villageois d'intérêt avec potentiel de réhabilitation des volumes construits et valorisation des espaces publics
- petites centralités autour desquelles quelques services et équipements qui servent de lieu d'animation et de rencontre

Les **faiblesses du territoire** identifiées sont :

- mitage du territoire
- manque de marquage au niveau des portes d'entrée des villages
- manque d'intensité et de qualité aux abords des équipements publics (église, école, crèche)
- taille critique insuffisante pour développer des transports publics performants





4.9 Enjeux et objectifs

L'établissement du pré-diagnostic permet de définir les enjeux et les objectifs :

enjeux

- avoir plus de poids au sein de l'Agglo Valais Central
- permettre l'accueil de nouveaux habitants et emplois dans les secteurs les plus stratégiques
- renforcer les critères qui participent à l'attractivité et à la qualité de vie (proximité de Sierre, paysage, etc.)
- trouver des solutions de redimensionnement adaptées au contexte local et permettant de répondre aux projets en cours et aux ambitions de développement

objectifs

▪ développement

- > identifier les **sites stratégiques** et définir leur vocation
- > densifier le tissu bâti dans les secteurs bien desservis par les transports publics et les services/équipements
- > déterminer le mode d'habiter à adopter en vue d'un développement durable

▪ préservation

- > **fixer les limites de l'urbanisation** en tenant compte des qualités paysagères
- > redimensionner les zones à bâtir en privilégiant les nouvelles habitations au sein du tissu bâti (réserves internes)







▪ identité et attractivité

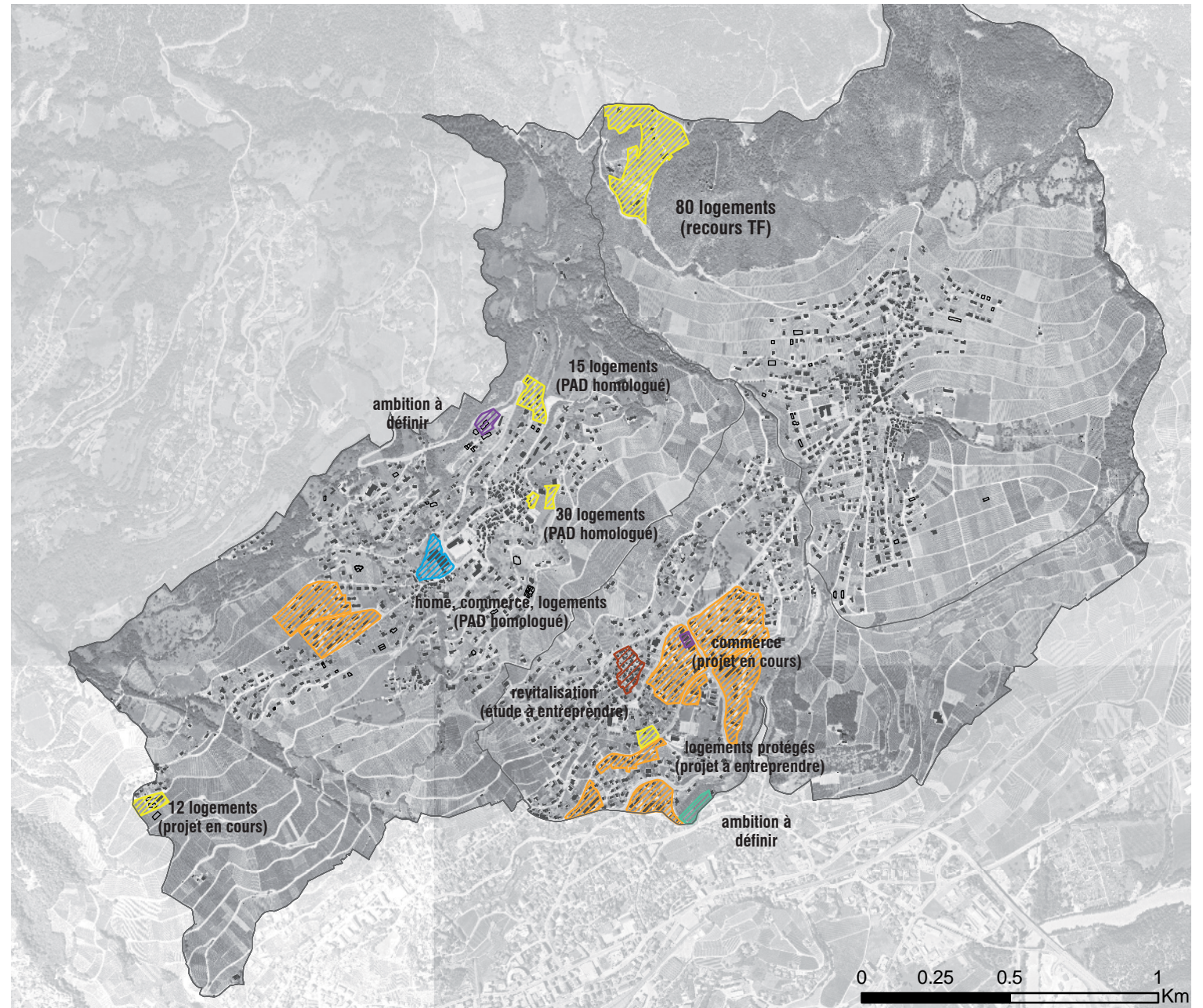
- > valoriser et redynamiser les villages d'un point de vue urbanistique et fonctionnel (centralités, espaces publics, traitement de l'espace-rue)
- > améliorer le caractère des traversées de localité et marquer les entrées des villages
- > favoriser le recours à la mobilité douce et les liaisons vers les arrêts de transports publics (parcours, sécurité, éclairage)



4.10 Projets en cours

Un état des lieux des projets en cours de développement et des secteurs stratégiques est mis en évidence sur le plan ci-contre.

-  secteur de développement pour logement
-  secteur de développement pour activités
-  secteur de développement pour équipements publics
-  zone immeubles avec potentiel de densification
-  revitalisation vieux village
-  potentiel de développement à définir



5 Vision 2045 et projet de territoire



Afin de construire une vision de développement commune et concertée des territoires de Miège, Venthône et Veyras, un atelier participatif a été organisé avec les trois Conseils communaux.

L'objectif de cette démarche a été de faire émerger une analyse collective de la situation, un constat, qui alimente et contribue à construire une vision idéale du développement de la Noble-Contrée à l'horizon 2045.

La démarche participative a permis aux acteurs de partager leurs perceptions du "territoire vécu" et d'exprimer leurs attentes pour l'avenir. L'ensemble des objectifs retenus a permis d'identifier huit grandes ambitions territoriales constitutives du projet de territoire.

Ces orientations de développement sont transversales. En effet, elles touchent à la fois aux thématiques de l'urbanisation, du paysage et de l'environnement, de la mobilité et des espaces publics. Elles doivent s'articuler entre elles pour assurer un développement harmonieux à l'horizon 2045. Chaque territoire est décliné en objectifs et mesures.

territoire préservé

*sites, paysages et environnement /
urbanisation et espaces publics / mobilité*

territoire valorisé

*sites, paysages et environnement /
urbanisation et espaces publics*

territoire animé

urbanisation et espaces publics

territoire convivial

mobilité

territoire sécurisé

mobilité

territoire apaisé

mobilité

territoire connecté

*sites, paysages et environnement /
mobilité*

territoire orchestré

urbanisation et espaces publics



5.1 Atouts du territoire

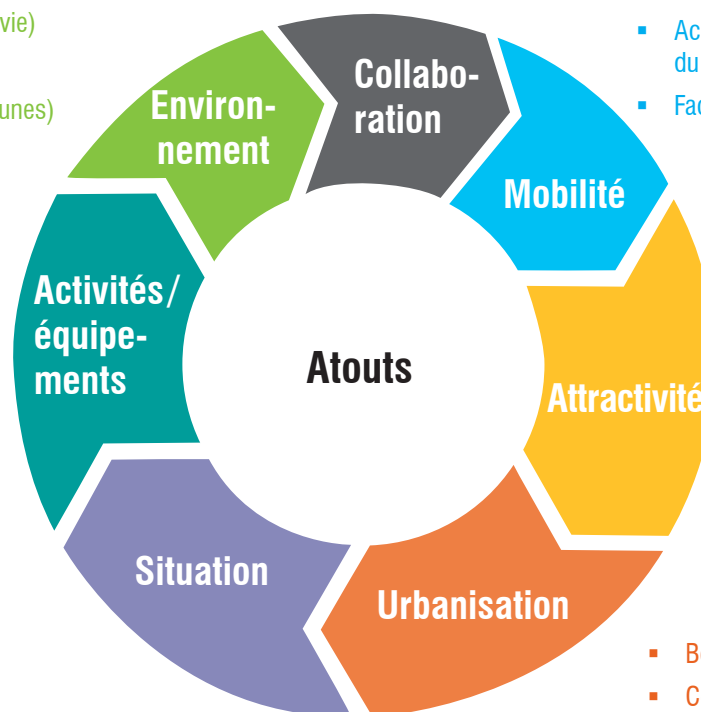
Compte-rendu des éléments relevés par le groupe de travail

- Paysage caractéristique : vigne au Sud, montagne au Nord
- Mise en valeur des vignobles
- Vignoble en tant que zone tampon à l'Ouest
- Espaces de respiration au sein du bâti (Veyras)
- Accès quasi immédiat à la nature (essentiel pour la qualité de vie)
- Ressources naturelles (eau, soleil) à disposition
- Bon approvisionnement en eau (suffisant pour les trois communes)
- Peu de zone de dangers

- Proximité des activités de la station/montagne (ski, randonnée)
- Qualité de l'offre touristique et culturelle (balade historique), alternative aux offres sportives du Haut-Plateau
- Activités économiques différentes de celles de Sierre et de Montana
- Qualité de l'éducation
- Bonnes infrastructures (école)
- Bonne place de jeu (Venthône)
- Commerces de proximité dans tous les villages
- Sociétés actives (chant, musique, gym)

- Qualité de vie villageoise à proximité d'une ville
- Belle entité entre Sierre et Montana (coteau)
- Position stratégique et centrale entre la plaine et la montagne
- Situation à proximité des infrastructures de transport (autoroute, train)
- Situation géographique (topographie favorable à aménager) et climatique

- Cohérence, liens territoriaux et collaborations en cours
- 3 entités qui peuvent perdurer dans une logique de fusion
- Très bonnes collaborations entre les communes : jeunesse, école



- Accès au funiculaire (Venthône), desserte améliorée dans le cadre du projet d'agglo
- Facilité de circuler à pied sur le territoire

- Village avec vie (n'est pas une cité dortoir)
- Vie associative nombreuse et développée
- Bonne altitude (4 saisons agréables)
- Croissance de la population importante dans les villages
- Taille des villages qui permet de se connaître et d'assurer l'intégration
- Etat d'esprit villageois et ouvert favorable à la mixité : habitants du lieu et nouveaux habitants
- Patrimoine culturel et bâti intéressant sur les trois communes (ex. bâti et artistes qui ont résidé)
- Bonne qualité des contribuables : atout et/ou menace?!

- Bon découpage de zones (affectation) (Venthône)
- Certaine compacité du bâti existant (Veyras)
- Petit territoire avec peu de zone à entretenir et à équiper

- Éléments historiques qui marquent fortement le territoire : église et château de Venthône, Muzot
- Instruments pour la mise en place de mesures de protection au sein des lieux d'intérêt : château, Anchettes
- Zone à bâtir en suffisance (Venthône)
- Volonté de préserver la structure bâtie historique avec subsides (+ inventaires)



5.2 Faiblesses du territoire

Compte-rendu des éléments relevés par le groupe de travail






5.3 Sites, paysages et environnement


Enjeux	Objectifs	Attentes / mesures des acteurs locaux
Territoire préservé	Limiter le mitage du territoire	Définir clairement la limite de l'urbanisation Conserver au maximum les césures paysagères entre les tissus bâtis et le paysage pour marquer les trois entités villageoises
	Promouvoir un meilleur respect de l'environnement	Réduire voire supprimer le traitement des vignes par hélicoptère
		Favoriser une biodiversité plus importante Favoriser les plantes locales pour les aménagements extérieurs (ex. bannir le thuya)
Territoire connecté	Améliorer l'accessibilité des lieux d'intérêt	Améliorer l'accessibilité en mobilité douce aux espaces de verdure
		Entretien des chemins et bisses existants
Territoire valorisé	Valoriser le paysage	Mettre en valeur les qualités paysagères
		Conserver les territoires viticoles par la mise en oeuvre d'instruments adéquats (ex. zone de protection)
		Éviter une route de contournement au sein du vignoble Rétablir les anciens cours d'eau (ex. remise à ciel ouvert)
	Créer du lien social	Aménager des espaces verts publics à l'intérieur du tissu bâti







Territoire préservé

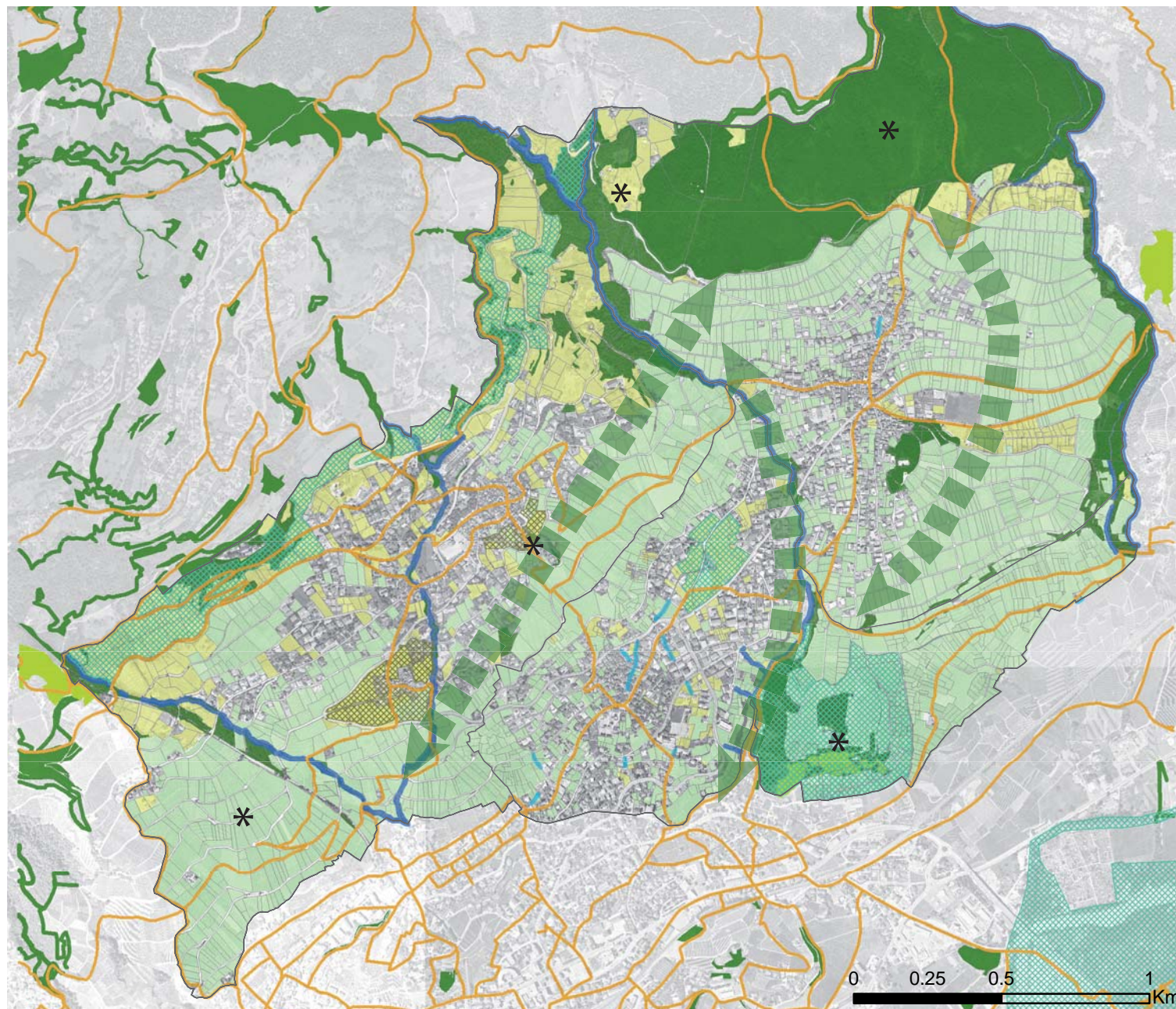
-  > définir clairement la limite de l'urbanisation
- > conserver au maximum les césures paysagères entre les tissus bâtis et le paysage pour marquer les trois entités villageoises

Territoire connecté

-  > améliorer l'accessibilité en mobilité douce aux espaces de verdure
- > entretenir les chemins et bisses existants

Territoire valorisé

-  mettre en valeur les qualités paysagères
-  conserver les territoires viticoles par la mise en oeuvre d'instruments adéquats
-  rétablir les anciens cours d'eau
-  aménager des espaces verts publics à l'intérieur du tissu bâti





5.4 Urbanisation

Enjeux	Objectifs	Attentes / mesures des acteurs locaux	
Territoire préservé	Conserver l'identité des communes	Eviter l'urbanisation continue	
		Déclasser les terrains les moins propices à la construction (ex. dégagements paysagers, pentes)	
		Assurer un équilibre entre les zones d'habitat et les espaces paysagers (ex. maintien de l'étagement des villages)	
Territoire valorisé	Encourager la venue de nouveaux habitants	Développer le logement dans les secteurs légalisés	
		Offrir de nouvelles opportunités à long terme pour du logement	
		Compléter le tissu bâti et densifier vers l'intérieur de manière réussie	
		Augmenter l'indice d'utilisation du sol (ex. indice minimal)	
		Développer une diversité d'habitat pour offrir une alternative à la villa	
		Développer des écoquartiers	
		Développer l'attractivité des communes	Créer des centralités qui regroupent une mixité d'affectation (ex. commerces, services et équipements communaux)
			Offrir des surfaces d'activités tertiaires compatibles avec le logement
	Réhabiliter le vieux bâti		
	Valoriser les activités artisanales en déplaçant la zone d'activités		
	Développer des bureaux partagés et des espace de coworking		
	Améliorer l'offre hôtelière (ex. augmentation de la capacité d'accueil)		
	Consserver les commerces de proximité (sans subvention)		
	Développer la zone sportive et de loisirs de Miège		
	Mettre aux normes la salle de gym de Miège		



Enjeux	Objectifs	Attentes / mesures des acteurs locaux
Territoire orchestré	Gérer le territoire	<p>Maîtriser le développement démographique</p> <p>Rationaliser et centraliser les infrastructures à travers des lieux stratégiques</p> <p>Equilibrer le rapport entre les zones d'habitat, d'activités et d'utilité publique avec de bonnes liaisons entre elles</p> <p>Optimiser la gestion des déchets (ex. amélioration du tri et des déplacements de matériaux)</p> <p>Réaliser le séparatif pour l'ensemble du réseau d'eaux usées</p> <p>Optimiser le maillage en eau potable (ex. récupération des eaux perdues)</p>
Territoire animé	Créer des lieux de centralité pour renforcer l'identité, la convivialité et les liens entre habitants	<p>Développer les lieux de rencontre à l'intérieur ou en périphérie des villages libérés du trafic</p> <p>Favoriser la mixité intergénérationnelle au sein des espaces publics et dans les équipements d'utilité publique (ex. crèche et EMS)</p> <p>Assurer la réversibilité des espaces publics pour des manifestations ponctuelles</p> <p>Améliorer l'aménagement de la place (Veyras)</p> <p>Réaliser une place de jeux de qualité (Miège)</p> <p>Réaliser une maison de quartier pour l'ensemble des villages</p> <p>Mener une réflexion sur l'usage des lieux de culte</p>



Territoire préservé

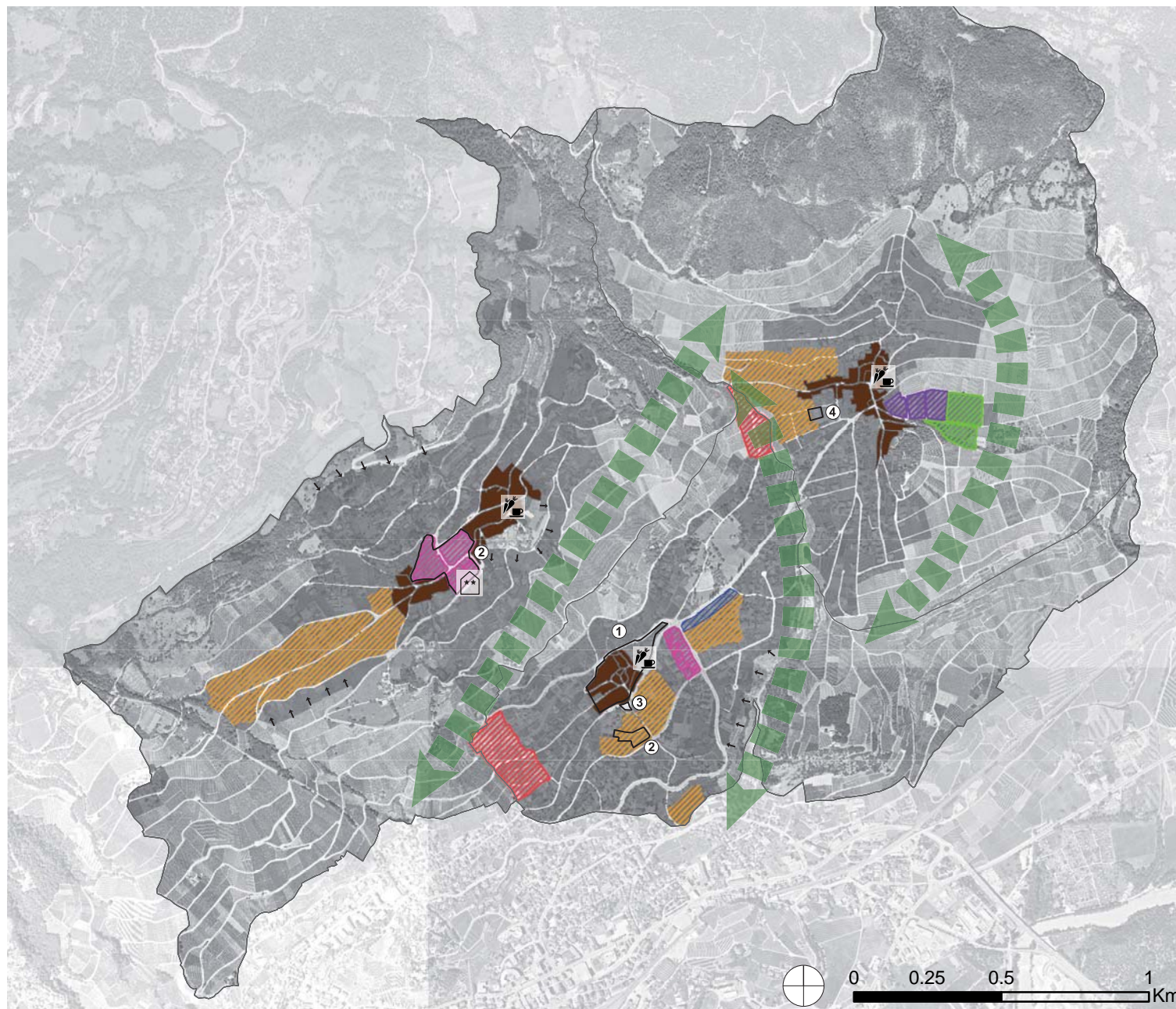
- éviter l'urbanisation continue
- déclasser les terrains les moins propices à la construction

Territoire valorisé

- offrir de nouvelles opportunités à long terme pour du logement
- > compléter le tissu bâti et densifier vers l'intérieur
- > augmenter l'indice d'utilisation du sol
- > développer une diversité d'habitat pour offrir une alternative à la villa
- créer des centralités qui regroupent une mixité d'affectation (commerces, services, équipements communaux)
- offrir des surfaces d'activités tertiaires compatibles avec le logement
- réhabiliter le vieux bâti
- améliorer l'offre hôtelière
- conserver les commerces de proximité
- développer la zone sportive et de loisirs
- valoriser les activités artisanales en déplaçant la zone d'activités

Territoire animé

- développer les lieux de rencontre à l'intérieur ou en périphérie des villages libérés du trafic
- favoriser la mixité intergénérationnelle au sein des espaces publics et dans les équipements d'utilité publique
- améliorer l'aménagement de la place
- réaliser une place de jeux de qualité





5.5 Mobilité

Enjeux	Objectifs	Attentes / mesures des acteurs locaux
Territoire apaisé	Modérer le trafic sur l'ensemble des routes des communes	Améliorer l'accessibilité véhicules depuis Sierre (ex. contournement de Sierre, Riondaz)
		Assurer la gestion de la circulation au sein des villages et du vignoble
		Améliorer l'aménagement de la route des vignes (mobilité mixte)
		Faire respecter les zones 30 km/h
		Encourager la limitation du nombre de voitures privées par ménage en favorisant d'autres solutions
		Mettre en oeuvre des mesures pour limiter les trajets internes en voiture (ex. pédibus)
Territoire connecté	Développer la mobilité douce	Développer des itinéraires de mobilité douce à travers le tissu bâti
		Développer l'offre en vélos électriques
		Aménager davantage de trottoirs
	Développer les transports publics	Améliorer la fréquence de l'offre en transports publics
		Aménager des interfaces de transports publics efficaces et sécurisées
		Développer un service de transport alternatif pour la desserte du village de Miège depuis Veyras
Territoire sécurisé	Sécuriser les traversées de route	Régler la problématique des traversées de la route cantonale (ex. sécurisation, caractères des aménagements)
		Sécuriser la route entre les activités artisanales et l'espace sportif
Territoire convivial	Aménager des espaces libérés du trafic	"Piétonniser" les centres des villages
	Optimiser le stationnement	Aménager des zones de rencontre pour désengorger les centres des villages
Territoire préservé	Encourager la mobilité électrique	Développer des parkings souterrains
	Favoriser le partage de véhicules	Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
		Développer des stations de carsharing dans les villages



Territoire apaisé

- améliorer l'accessibilité véhicules depuis Sierre (contournement, Riondaz)
- améliorer l'aménagement de la route des vignes (mobilité mixte)
- mettre en oeuvre des mesures pour limiter les trajets internes en voiture

Territoire connecté

- développer l'offre en vélos électriques
- améliorer la fréquence de l'offre en transports publics
- aménager des interfaces de transports publics efficaces et sécurisées
- développer un service de transport alternatif pour la desserte du village de Miège depuis Veyras
- développer des moyens de transport pour améliorer la liaison vers le funiculaire

Territoire sécurisé

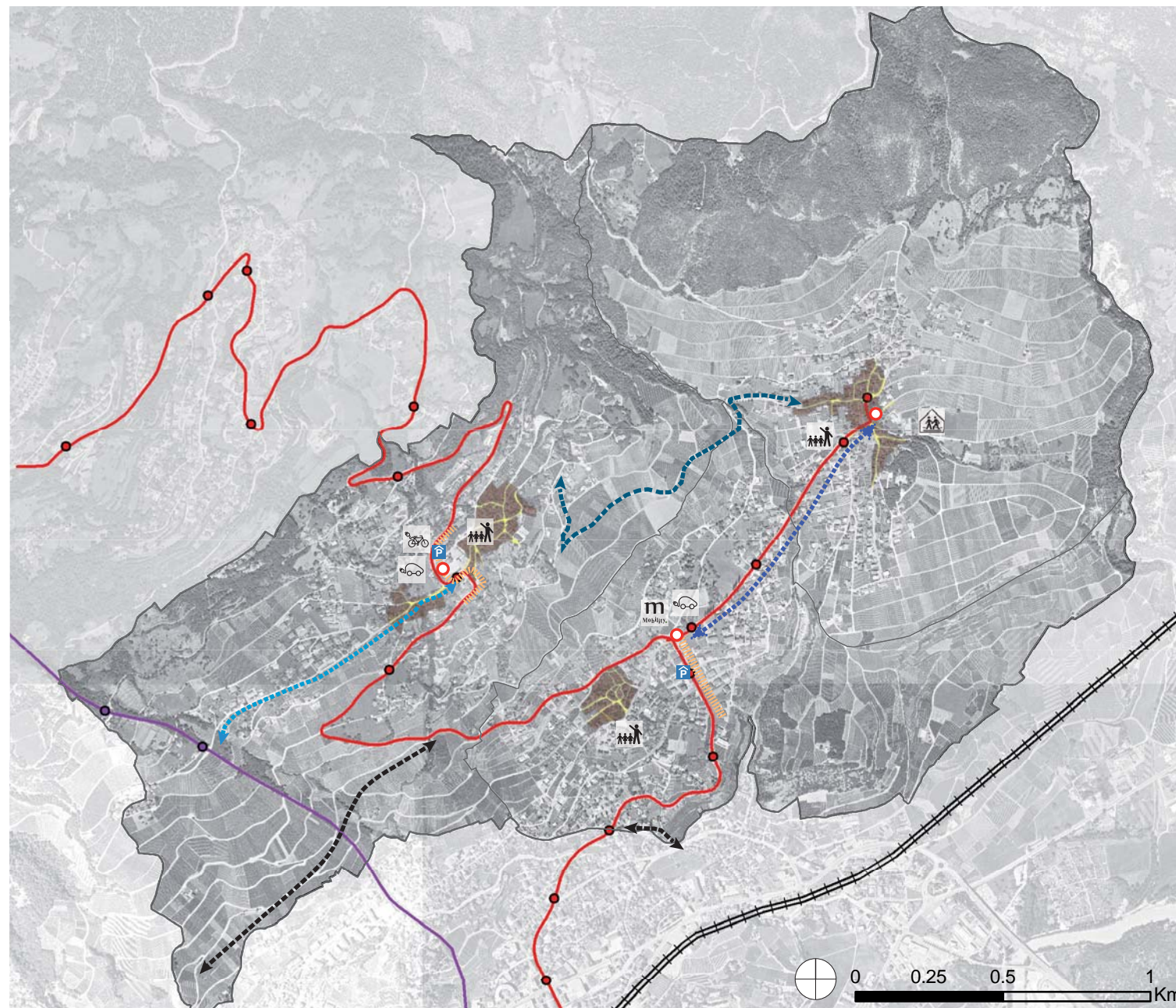
- régler la problématique des traversées de la route cantonale
- sécuriser la route entre les activités artisanales et l'espace sportif

Territoire convivial

- aménager des zones de rencontre pour désengorger les centres des villages
- développer des parkings souterrains

Territoire préservé

- installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- développer des stations de carsharing dans les villages



5.6 Projet de territoire



sites, paysages et environnement

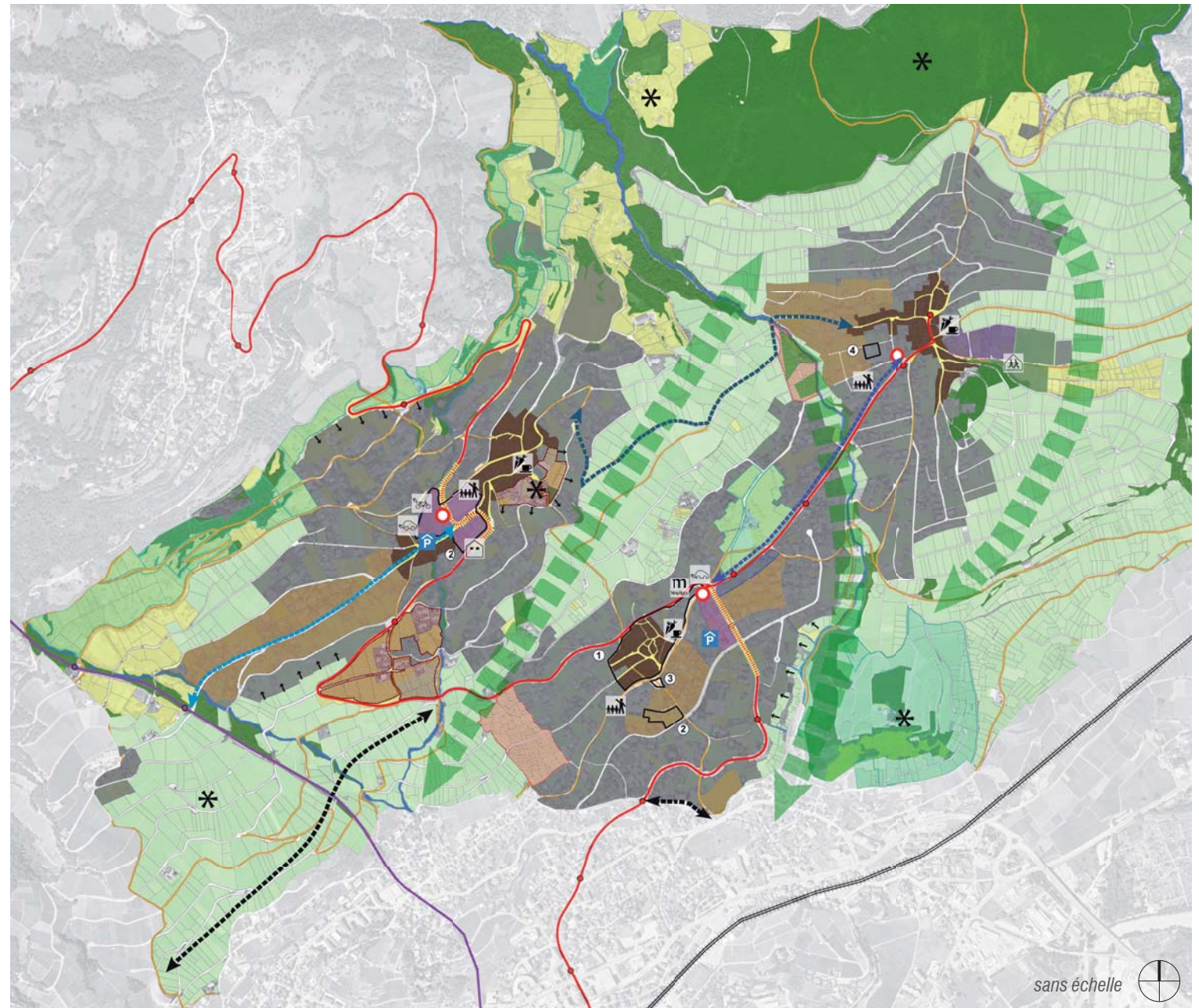
- > définir clairement la limite de l'urbanisation
 - > conserver au maximum les césures paysagères entre les tissus bâtis et le paysage pour marquer les trois entités villageoises
- > améliorer l'accessibilité en mobilité douce aux espaces de verdure
 - > entretenir les chemins et bisses existants
- mettre en valeur les qualités paysagères
- conserver les territoires viticoles par la mise en oeuvre d'instruments adéquats
- rétablir les anciens cours d'eau
- aménager des espaces verts publics à l'intérieur du tissu bâti

urbanisation et espaces publics

- éviter l'urbanisation continue
- déclasser les terrains les moins propices à la construction
- offrir de nouvelles opportunités pour du logement en lien avec Sierre
 - > densifier vers l'intérieur
 - > augmenter l'indice d'utilisation du sol
 - > développer une diversité d'habitat pour offrir une alternative à la villa
- offrir des surfaces d'activités tertiaires compatibles avec le logement
- réhabiliter le vieux bâti
- créer des centralités qui regroupent une mixité d'affectation (ex. commerces, services et équipements communaux)
- améliorer l'offre hôtelière
- conserver les commerces de proximité
- développer la zone sportive et de loisirs
- valoriser les activités artisanales en déplaçant la zone d'activités
- ① développer les lieux de rencontre à l'intérieur ou en périphérie des villages libérés du trafic
- ② favoriser la mixité intergénérationnelle au sein des espaces publics et dans les équipements d'utilité publique
- ③ améliorer l'aménagement de la place
- ④ réaliser une place de jeux de qualité

mobilité

- améliorer l'accessibilité véhicules depuis Sierre (contournement, Riondaz)
- améliorer l'aménagement de la route des vignes (mobilité mixte)
- mettre en oeuvre des mesures pour limiter les trajets internes en voiture
- développer l'offre en vélos électriques
- améliorer la fréquence de l'offre en transports publics
- aménager des interfaces de transports publics efficaces et sécurisées
- développer un service de transport alternatif pour la desserte du village de Miège depuis Veyras
- développer des moyens de transport pour améliorer la liaison vers le funiculaire
- régler la problématique des traversées de la route cantonale
- sécuriser la route entre les activités artisanales et l'espace sportif
- aménager des zones de rencontre pour désengorger les centres des villages
- développer des parkings souterrains
- installer des bornes de recharge pour véhicules électriques
- développer des stations de carsharing dans les villages



6 Conclusion



La mise en œuvre du projet de territoire a permis de définir les **bases du développement** pour les trois communes ou dans le cas d'une commune fusionnée, et d'identifier les **enjeux majeurs de la révision du PAZ**.

Le développement du territoire doit être mesuré et cohérent tout en participant au renforcement de l'identité de la future commune fusionnée. Celui-ci passe par la **préservation des atouts du territoire** de la Noble-Contrée et par l'**amélioration des faiblesses** identifiées :

- Les paysages naturels et bâtis d'intérêts, le vignoble et les centres de village, doivent être protégés et valorisés. Des mesures visant un meilleur respect de l'environnement doivent être mises en œuvre. Les limites de l'urbanisation et les césures paysagères sont clairement définies.
- Dans le but de freiner l'étalement urbain, le dimensionnement de la zone à bâtir doit permettre de répondre aux besoins d'accueil définis par le Canton. La note technique en annexe décrit les opportunités de déclassement sur les franges de la zone d'habitat ainsi que les possibilités de développement futur sur Veyras.
- Le renforcement des centralités qui regroupent une mixité d'affectation (commerces, services et équipements) et la densification des secteurs stratégiques qui assurent la vitalité sociale et économique des communes, sont également des priorités.

- Du point de vue économique, le regroupement des activités artisanales sur Miège, les projets de commerces et d'activités tertiaires sur Veyras, ainsi que le développement d'un établissement médico-social sur Venthône sont des opportunités pour dynamiser l'offre en emplois et lutter contre le phénomène de "cité dortoir".
- La valorisation des équipements d'utilité publique (zone sportive et de loisirs, place de jeux) offre des espaces de délasserment pour toutes les classes sociales et tous les âges. L'aménagement d'espaces publics (places publiques, lieux de rencontre) participe aussi à l'activation de la vie locale.
- La revalorisation des centres et l'amélioration de leur qualité de vie passent également par l'apaisement du trafic à l'intérieur des villages ainsi que par la promotion des modes de déplacements collectifs et doux.
- Du point de vue de la mobilité, l'amélioration de l'accès routier à Sierre, le développement de l'offre en transports publics et de leurs interfaces, la mise en œuvre de modes de transport alternatifs (véhicules électriques, véhicules en car-sharing, service de transport alternatif entre Veyras et Miège) et le réaménagement de la route des vignes doivent renforcer le développement d'une mobilité mixte et limiter les nuisances dues au trafic individuel motorisé.

Pour engager la révision du PAZ, le projet de territoire sera transmis aux instances cantonales pour un avis de principe. Cela permettra de faire coïncider le développement communal avec les nouvelles exigences fédérales et cantonales, et de l'adapter en fonction des éventuelles recommandations du Canton.

L'ensemble de ces résultats sera ensuite présenté à la **population** des trois communes et commenté lors d'une séance d'information. Le but est, d'une part, d'enrichir la démarche et de favoriser l'adhésion de la population au projet de territoire. D'autre part, cette information permettra d'expliquer les avantages d'une réflexion à large échelle, dans le cadre d'une commune fusionnée. Elle sera aussi l'occasion d'impliquer la population dans la démarche de révision du PAZ, en amont du processus, et d'expliquer la **vision des trois communes sur le long terme et les stratégies de développement préconisées**.

7 Annexes



7.1 Projet de territoire : carte de synthèse (échelle 1:5'000)

7.2 Dimensionnement de la zone à bâtir : note technique